

Sujet : RE: formation des experts construction

De : "EXPERTISE DEMONCLIN" <expert-demonclin@orange.fr>

Date : 14/06/2022, 10:12

Pour : "'Francois JUIN'" <francois.juin@expert-de-justice.org>

Bonjour François,

Il n'y a pas de formalisme particulier. J'ai deux experts qui collectent les inscriptions : Pierre DOS et Thierry Castel. C'est à vous de diffuser l'info auprès de vos adhérents et collecter les inscriptions qui seront à transmettre directement à Mme Rauline. Le nombre de places disponibles est à voir avec elle. Cordialement.

Hugues de Monclin

Président de la compagnie des experts de justice
près la Cour d'appel de Rennes
3, allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

Site internet : cejrennes.org



CEJ RENNES

*Compagnie des Experts de Justice près la Cour
d'Appel de Rennes et les Tribunaux de son ressort*

-----Message d'origine-----

De : Francois JUIN <francois.juin@expert-de-justice.org>

Envoyé : mardi 14 juin 2022 08:43

À : Hugues de Monclin (expert-demonclin@orange.fr) <expert-demonclin@orange.fr>

Objet : formation des experts construction

Bonjour Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le courriel de Mme RAULINE.

Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre (bulletin d'inscription) pour s'inscrire à cette formation.

Très sincèrement

François JUIN

Président de la Compagnie des experts judiciaires près la Cour d'Appel d'Angers

Expert de Justice près la Cour d'Appel d'Angers (Comptabilité - Gestion) Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes

tél: 06 42 28 43 64

Le 2022-06-13 11:46, RAULINE Helene a écrit :

> Monsieur le président,

>

> J'ai l'honneur de vous informer que la 4ème chambre de la cour d'appel

> de Rennes, qui examine toutes les décisions rendues en matière de

> construction par les tribunaux du ressort, organise une réunion avec

> les experts de la cour d'appel inscrits dans cette rubrique le

> vendredi 7 octobre prochain de 10 heures à 16 heures 30 à l'EDAGO de

> Rennes, l'école des avocats.

>

> 80 personnes se sont inscrites à cette journée de travail qui sera

> l'occasion de préciser les notions les plus utilisées en droit de la

> construction et d'échanger sur le contenu des rapports, essentiels

> dans ce contentieux technique :

>

> - rappel des règles légales et du dernier état de la jurisprudence sur

> les différents régimes juridiques applicables (responsabilité de plein

> droit, obligation de moyens, obligation de résultat), les notions

> d'ouvrage (hors édification d'un immeuble), de caractère apparent du

> désordre, de réception judiciaire, des cas dans lesquels l'existence

> d'un désordre est requise, la caractérisation de l'impropriété à

> destination, la distinction des désordres évolutifs et futurs, la

> caractérisation des fautes des constructeurs, l'acceptation du

> support, les règles régissant la réparation des dommages ;

>

> - échanges sur la forme et le contenu des rapports et les principales

> difficultés rencontrées à l'occasion des missions.

>

> L'ordre du jour sera complété en fonction des attentes qui sont en

> cours de recensement par M. Dos et M. Castel, les 2 experts avec qui

> nous préparons cette réunion.

>

> Avec M. de Monclin, président de la compagnie des experts de la cour

> d'appel, nous ne verrions que des avantages à ce que les experts

> construction de la CA d'Angers qui seraient intéressés se joignent à

> ceux de la cour.

>

> Je vous laisse le soin de les informer et de m'indiquer d'ici le 7

> juillet si certains sont intéressés et, le cas échéant, souhaitent

> voir aborder des questions spécifiques.

>

> Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements

> complémentaires.

>

> Cordialement.

>

> Hélène Rauline, présidente de chambre

>

> ~~XXXXXXXXXX~~